

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/09/03/2020203914/justel>

Dossier numéro : 2020-09-03/16

Titre

3 SEPTEMBRE 2020. - Arrêté du Gouvernement portant clôture de la session 2019-2020 du Parlement de la Communauté germanophone

Source : COMMUNAUTE GERMANOPHONE

Publication : Moniteur belge du 25-09-2020 page : 68246

Entrée en vigueur : 20-09-2020

Table des matières

Art. 1-3

Texte

Article [1er](#). - La session 2019-2020 du Parlement de la Communauté germanophone est close.

[Art. 2](#). - Le présent arrêté entre en vigueur le 20 septembre 2020 à 23 h.

[Art. 3](#). - Le Ministre-Président est chargé de l'exécution du présent arrêté.